



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2022**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

Les documents ci-après sont déposés :

- Dépôt de la lettre d'embauche au poste de technicienne en administration – Marie-Josée Roy
- Dépôt de la lettre d'embauche au poste de technicien automatisation et contrôle – François Quesnel

**RÉSOLUTION NO : A143-12-2022
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A144-12-2022
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point 5.1 :

5.1 Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013);

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des salaires payés et des comptes à payer;
5. Affaires nouvelles;
 - 5.1 Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013); - AJOUT
6. Correspondances :
 - Office québécois de la langue française – Lettre d'appréciation de la situation linguistique de la Régie;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 699-12-2022 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour les années 2023-2024-2025;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 700-12-2022 – Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour l'exercice financier 2023;
 - Ville de Mascouche – Résolution 221212-22 – Adoption des prévisions budgétaires 2023 et du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023, 2024 et 2025 de Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et autorisation du paiement de la quote-part;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A145-12-2022

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A146-12-2022

(Adoption des listes des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des salaires payés au montant de 146 716,28 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 70 528,03 \$, 235 156,72 \$ et de 4 052,10 \$ préparées le 13 décembre 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A147-12-2022

(Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013))

ATTENDU la résolution A106-09-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur côte de Terrebonne et démolition de l'existant au montant de 197 929,46 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution A42-04-2022 entérinant le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 1 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C et approuvant ceux associés à l'avenant 2 en raison de modifications requises à la conception des plans et devis;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'inspection des murs de la réserve d'eau potable de la RAIM en prévision des travaux de construction du nouveau surpresseur;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation des travaux et que l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ont été rejetées par la résolution A102-09-2022 en raison des prix supérieurs à l'estimation des coûts et excédant le budget prévu;

ATTENDU QUE deux (2) autres demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que les coûts des services d'ingénierie additionnels qui en découlent totalisent un montant de 43 196,11 \$ (t.t.c.), soit;

Avenant 3	Services professionnels d'accompagnement pour l'inspection des murs de la réserve d'eau potable de la RAIM	15 084,72 \$ (t.t.c.)
Avenant 4	Ajout d'honoraires pour la préparation du retour en soumission; mise à jour des plans et devis, assistance durant l'appel d'offres, analyse des soumissions et recommandation	28 111,39 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 3 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. et approuve ceux associés à l'avenant 4, le tout au montant de 37 570,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A148-12-2022
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A149-12-2022
(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière